CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quatorzième session  
Bogotá, Colombie  
9 au 14 décembre 2019

Dossier de candidature n° 01478  
pour inscription en 2019 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Slovaquie | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Drotárstvo, art et artisanat à partir de fil de fer | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Drotárstvo – remeslo a umenie | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
|  | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Les communautés concernées regroupent les individus qui fabriquent des objets à l’aide de fil de fer. Elles incluent également leurs familles et les premières communes et villes de la région de Drotária (nord-ouest de la Slovaquie, région de Kysuce) où était pratiqué cet art, dont les habitants sont partis pour trouver du travail dans d’autres pays. Sont également concernés les membres des clubs et associations d’artisans (Club des artisans du fil de fer, à Kysucké Nové Mesto ; Džarek au sein du Centre pour la production artistique populaire (ÚĽUV), à Bratislava ; la Guilde des artisans tchèques et moraves du fil de fer, à Prague), les experts spécialisés dans les travaux de recherche et de documentation sur l’artisanat et l’art à partir de fil de fer (Musée national slovaque à Martin et Bratislava ; musée de Kysuce à Čadca ; musée de Ľubovňa à Stará Ľubovňa ; ÚĽUV à Bratislava), les institutions éducatives et les écoles – notamment celles axées sur l’art –, les fournisseurs de services d’éducation informels, et les particuliers intéressés par les produits en fil de fer. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Les objets d’art et d’artisanat en fil de fer sont aussi bien fabriqués dans les zones originales de l’ancienne région de Drotária (nord-ouest de la Slovaquie, région de Kysuce) qu’en dehors. À l’heure actuelle, ces objets sont fabriqués dans toute la Slovaquie : à Drotária, mais aussi dans les régions de Považie centrale (Žilina), Kysuce (Čadca), Orava (Námestovo, Nižná), Turiec (Martin), Ponitrie (Leopoldov), Spiš (Levoča), Tekov (Maňa, Žiar nad Hronom) et Bratislava. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr. Assoc. Prof., PhD. | | Nom de famille : | Hamar | | Prénom : | Juraj | | Institution/fonction : | Director-General | | Adresse : | SĽUK - The Slovak State Traditional Dance Company: CTĽK - Intangible Cultural Heritage Centre, Balkánska 31, 853 08 Bratislava Slovakia | | Numéro de téléphone : | +421 2 204 78 235 | | Adresse électronique : | juraj.hamar@sluk.sk | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
|  |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’élément tire son nom du matériau de base utilisé : le fil de fer. Au XVIIIe siècle, les artisans des secteurs qui utilisaient du fil de fer ont découvert que ce matériau possédait des propriétés intéressantes pour fabriquer des objets utilitaires. Ils ont élaboré une technique simple fondée sur le pliage, l’attache et l’entrelacement à la main de fibres métalliques sans soudure ni brasage. Cette technique est toujours utilisée. L’art et l’artisanat à partir de fil de fer étaient autrefois une activité complémentaire pour les paysans qui réparaient les ustensiles de cuisine en céramique et en feuilles de métal, et fabriquaient et vendaient de porte en porte des objets utilitaires simples en fil de fer (pièges à souris, louches, etc.).  Au XIXe siècle, le travail du fil de fer s’est développé pour devenir une activité à part entière pratiquée dans des ateliers et par des fabricants de nombreux pays européens (de l’Allemagne et la Pologne à l’Ukraine et la Russie) ; cette activité qui revêtait diverses formes et expressions était très demandée.  Depuis le XXe siècle, les artisans utilisent du fil de fer pour fabriquer de nombreux objets de la vie quotidienne (ustensiles de cuisine, paniers pour le pain et les œufs, etc.) et des objets d’art. Par le passé, les artisans réagissaient aux demandes du marché local et enrichissaient leur gamme traditionnelle de nouveaux types de produits ou d’objets d’art.  Il existe à présent de nouvelles sortes de fils métalliques. Ils sont utilisés dans des combinaisons inhabituelles avec d’autres matériaux auparavant inconnus – des matériaux naturels comme la pierre, le bois, le papier, mais aussi des scories ou des feuilles de métal légères ou moyennes, de la céramique, du verre, et même du plastique, de la résine époxy et du plexiglas. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les détenteurs et les praticiens de l’élément sont les individus qui fabriquent des objets d’art, principalement, en fil de fer. Auparavant, l’art et l’artisanat à partir de fil de fer étaient surtout pratiqués par des hommes en tant qu’activité complémentaire. À présent, on dénombre autant de fabricantes que de fabricants, et si la fabrication d’objets d’art en fil de fer demeure une activité complémentaire ou un passe-temps pour la plupart d’entre eux, certains en ont fait leur activité principale. Ils vendent leurs objets d’art à l’occasion de différents salons et festivals, dans des magasins de souvenirs ou à travers le réseau de boutiques de l’ÚĽUV. Une partie des artisans ont grandi dans des familles où les techniques artisanales et artistiques étaient transmises de génération en génération. La création d’objets à partir de fil de fer est une activité adaptée aux enfants qui l’apprécient beaucoup.  Les communautés concernées incluent aussi les premières communes et villes où était pratiqué cet art, dont les habitants sont partis pour trouver du travail dans d’autres pays. L’art et l’artisanat à partir de fil de fer constituent un élément important de l’identité de ces communautés ; ils sont liés à leur région et présents dans leur folklore (chants, récits, etc.).  Les individus concernés sont aussi les membres des clubs et associations d’artisans (Club des artisans du fil de fer, à Kysucké Nové Mesto ; Džarek au sein de l’ÚĽUV, à Bratislava ; la Guilde des artisans tchèques et moraves du fil de fer, à Prague), les experts spécialisés dans les travaux de recherche et de documentation sur l’artisanat et l’art à partir de fil de fer, les institutions éducatives et les écoles, les fournisseurs de services d’éducation informels, et les particuliers intéressés par les produits en fil de fer. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| De nos jours, les connaissances et les savoir-faire associés à l’élément sont transmis de différentes façons. Les sources de connaissances incluent les objets des plus anciens membres des familles d’artisans du fil de fer à partir, principalement, du début du XXe siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, l’artisanat en tant que tradition familiale a connu un déclin, car il était impossible de le pratiquer sous la forme d’une activité professionnelle (les lois socialistes de la Tchécoslovaquie au cours de la deuxième moitié du XXe siècle interdisaient les commerces indépendants), et les techniques artistiques et artisanales liées au fil de fer ont été transmises dans le cadre familial sous la forme d’un divertissement pour les enfants. L’élément a surtout été préservé sous sa forme artistique, notamment après que l’ÚĽUV a rejoint les efforts déployés pour le protéger. À la suite des changements politiques survenus en 1989, les membres de certaines familles d’artisans du fil de fer ont de nouveau utilisé la technique de leurs ancêtres, mais d’une manière plus artistique (et non en tant que vendeurs de porte-à-porte).  La transmission des connaissances et des savoir-faire au grand public s’effectue à travers différentes formes d’enseignement formel et informel, l’organisation de diverses manifestations culturelles axées sur l’art et l’artisanat à partir de fil de fer, et la présentation de travaux individuels ou collectifs à l’occasion d’expositions. Les connaissances sont également transmises dans le cadre d’activités d’identification, de documentation, de protection et de préservation de l’art et de l’artisanat à partir de fil de fer. Les outils de transmission les plus importants sont les ateliers pratiques qui permettent aux fabricants de se réunir et rassemblent des individus de tout âge, voire des familles entières. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’art et l’artisanat à partir de fil de fer, qui ont expérimenté de nombreuses formes et modifications, constituent depuis toujours un élément important de la culture et de l’histoire sociale de la Slovaquie. Le fil de fer, qui a d’abord été utilisé pour assembler les pièces cassées/réparer les fissures des outils ménagers ou de travail et pour fabriquer des récipients, des cages et des pièges à souris, est un élément essentiel de l’identité de la population de Drotária. Depuis la fin du XIXe siècle, le thème des artisans du fil de fer est abordé dans d’autres composants de la culture populaire traditionnelle de la région et d’autres œuvres artistiques (fiction, musique, etc.) dans l’ensemble de la Slovaquie. Selon la communauté, l’élément montre qu’il est possible de tirer parti de la valeur artistique et de la beauté des objets en fil de fer à l’aide d’une technique simple et malgré les désavantages d’une région pauvre. Le travail du fil de fer, dont la communauté des détenteurs est très fière, s’est amélioré au fil du temps.  De nos jours, les fabricants d’objets d’art et d’artisanat en fil de fer s’appuient sur d’anciennes traditions et techniques pour développer de nouvelles formes et qualités esthétiques, ce qui rassure la communauté quant à la viabilité de l’élément. Le fil de fer est devenu un élément important pour tous les individus qui se consacrent à l’art et à l’artisanat à partir de fil de fer. Ils vouent un respect aux praticiens âgés qui étaient d’excellents artisans, mais aussi des concepteurs, et aux praticiens actuels qui font preuve de créativité. Des objets utilitaires en fil de fer sont donc présents dans de nombreux foyers slovaques. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| D’après les informations issues des recherches et de la littérature existantes et fondées sur la pratique quotidienne, aucun aspect de l’art et de l’artisanat à partir de fil de fer n’est incompatible avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou avec l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus. Tout le monde peut travailler le fil de fer et réaliser des objets d’art, peu importe le genre, l’âge, le statut social, la religion, l’origine ethnique ou les compétences préalables concernant le travail du fil de fer. Étant donné que l’art et l’artisanat à partir de fil de fer sont transmis par les anciennes générations aux jeunes, les maîtres âgés sont considérés comme des experts du domaine et leurs connaissances sont traitées avec respect par les jeunes ; cela évite toute discrimination fondée sur l’âge.  Cet élément est étroitement lié au développement durable : à travers diverses techniques de travail du fil de fer, il constitue une méthode durable permettant de conserver, recycler ou réutiliser différents objets de la vie quotidienne qui peuvent ainsi trouver une nouvelle vie. Les fabricants – maîtres – d’objets d’art en fil de fer (bijoux ou statues, par exemple) utilisent principalement des matériaux disponibles dans la nature, comme le bois et la pierre, entre autres matériaux naturels, ou recyclent différents matériaux (du verre, du métal, voire du plastique). | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Au niveau local, l’inscription amènerait à reconnaître le talent exceptionnel des communautés locales qui ont su transformer une situation désavantageuse en situation avantageuse – à la fin du XIXe siècle, cet élément du PCI est passé du statut d’activité complémentaire à celui de métier à part entière. Les communautés locales peuvent être rassurées à l’égard de divers éléments du PCI qui constituent, non seulement, un élément de leur identité et un attrait culturel, mais aussi un moyen de subsistance. La reconnaissance du PCI contribuera à accroître la prise de conscience de sa valeur.  La promotion de l’art et de l’artisanat traditionnels à partir de fil de fer permettra de mieux faire connaître l’élément, en particulier chez les jeunes. L’inscription encouragera les communautés et les praticiens individuels dans leurs efforts pour préserver cet art traditionnel. En outre, l’inscription permettra de mieux faire connaître l’artisanat traditionnel, souvent oublié, en tant que patrimoine culturel immatériel. | |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Les informations diffusées par les médias concernant la volonté de proposer cet élément pour inscription sur la Liste représentative du PCI de l’humanité ont suscité une vague d’intérêt et des réactions positives quant à l’appréciation de la valeur du PCI en général.  L’inscription de l’art et de l’artisanat à partir de fil de fer permettra de mieux faire connaître ce type d’activité complémentaire (réparation d’ustensiles de cuisine et d’autres objets utilitaires en faisant du porte-à-porte), qui s’est développée au XXe siècle en même temps que la société pour revêtir sa forme artisanale, utilitaire et artistique actuelle dans toute la Slovaquie (certains maîtres continuent à réparer des récipients). D’une manière plus générale, la population considère l’artisanat à partir de fil de fer comme un phénomène local qui les fascine et les inspire en tant qu’expression de fierté, de vitalité, de pensée libre et d’énergie positive. Les artisans du fil de fer voyageaient beaucoup par le passé et leurs communautés les admiraient en tant que détenteurs de connaissances. L’art et l’artisanat à partir de fil de fer ont donc une fonction de représentation du pays, mais aussi d’identification ethnique et d’intégration. | |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Le glissement de l’élément de l’artisanat (activité complémentaire) vers l’art confirme sa vitalité et la vitalité du PCI en général, et montre qu’il peut être intégré aux sociétés modernes, ce qui sensibilise à l’importance du PCI.  L’art et l’artisanat à partir de fil de fer sont aussi connus en dehors de la Slovaquie. Dans les années 1990, cet élément du PCI s’est propagé jusqu’en Tchéquie et en Moravie. Les artisans locaux ont travaillé en étroite coopération avec les détenteurs présents en Slovaquie. Le fil de fer est davantage utilisé en tant qu’élément expérimental aux États-Unis et dans certains pays d’Europe occidentale, où la production provenant de Slovaquie nourrit l’inspiration et favorise les échanges mutuels en matière de technologie ou d’influence artistique. Des artisans slovaques du fil de fer ont ainsi participé à la production d’une nouvelle gamme de produits – des clôtures dentelées pour des locaux situés à Dechantskirchen – pour l’entreprise autrichienne SECURO Zaunbau dans le cadre du projet « Wire Craft Odyssey », mené en 2016. | |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription fera progressivement prendre conscience à la population que cet élément est digne de sauvegarde. Les détenteurs seront encouragés à poursuivre leur travail créatif. L’inscription soulignera l’importance de leur engagement à l’égard de la protection de tout élément du PCI sur une base non lucrative. Elle renforcera le dialogue à ce sujet et la participation volontaire à tous les niveaux (du niveau local au niveau international). En l’absence d’activités à but non lucratif (seuls quelques maîtres pratiquent cet art en tant que travail principal), cet élément serait tombé dans l’oubli.  Étant donné que l’élément est pratiqué par des individus de tout âge et aussi bien par des hommes que par des femmes, contrairement au passé, son inscription contribuera au dialogue sur le rôle des femmes dans la protection et le traitement du PCI en général – et notamment des secteurs d’artisanat qui étaient auparavant dominés par les hommes.  L’inscription peut encourager un plus ample travail documentaire et renforcer le dialogue entre les artisans, les chercheurs et le grand public. | |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription pourrait engendrer une nouvelle vague de créativité dans les secteurs d’artisanat menacés de disparition qui constituaient autrefois le travail principal ou une activité complémentaire pour les habitants de différents pays.  Elle montrerait aussi les nombreuses utilisations possibles du fil de fer pour réparer et décorer des objets utilitaires ou dans le domaine de l’art, et sensibiliserait à l’importance de la technologie et aux savoir-faire et à la précision des artisans du fil de fer à tous les niveaux.  Si cet élément possède certaines caractéristiques communes à d’autres formes de travail du fil de fer (en Irlande, en Écosse ou en Espagne), il se distingue par des techniques spéciales développées uniquement en Slovaquie qui enrichissent considérablement le PCI en général.  La diversité d’utilisation des techniques et matériaux liée aux différences générationnelles se reflète aussi dans les formes que les praticiens donnent à l’élément et qui renforcent sa visibilité, le soutien et le respect de la diversité culturelle à plusieurs niveaux (localité/communauté, régions et générations). | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les détenteurs de l’élément assurent sa viabilité en le pratiquant dans le cadre d’un échange intergénérationnel naturel entre les membres de la communauté :  - Particuliers – les artisans sauvegardent l’élément et assurent sa viabilité en le pratiquant (création et production) ;  - Organisations/associations à but non lucratif – certains artisans sont membres du Club des artisans du fil de fer Džarek de l’ÚĽUV, à Bratislava, ou du Club des artisans du fil de fer de Kysucké Nové Mesto ;  - Certains maîtres-artisans participent à des expositions, des ateliers et des conférences et travaillent en collaboration avec différentes institutions pour mener des recherches sur l’élément.  Au début du XXe siècle, l’élément a été touché par une crise et a uniquement été préservé par quelques artisans survivants (par ex. Alexander Hozák à Veľké Rovné et Jakub Šerík à Dlhé Pole).  Durant la 2nde moitié du XXe siècle, l’élément n’a pas fait l’objet d’une sauvegarde. Il a survécu grâce à une petite communauté de détenteurs (artisans, bijoutiers et artistes) qui mettaient en pratique et transmettaient les savoir-faire des derniers membres dans le cadre d’un échange intergénérationnel naturel et au sein de familles perpétuant la tradition de l’artisanat à partir de fil de fer. Avant 1989 (changement politique en Tchécoslovaquie), la population ne cherchait pas à en apprendre plus sur l’art à partir de fil de fer, ni à le promouvoir et à le développer, pour des raisons politiques et idéologiques. Cet art était en effet associé à une expérience historique négative liée à la pauvreté, à laquelle le régime socialiste devait remédier après 1948. Cette situation a pu évoluer grâce aux nouvelles conditions sociales et politiques apparues dans les années 1990. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Avant 1989, pour des raisons politiques et idéologiques, l’artisanat à partir de fil de fer était seulement mis en avant par des auteurs de fiction et le musée de Považie à Žilina (recherches, salons, expositions, conférences et débats). Autrefois néanmoins, le musée n’accordait pas d’attention particulière à ce sujet. Activités du musée depuis 1990 :  - organisation d’ateliers annuels appelés « Rencontre avec des artisans du fil de fer » à Budatín (depuis 1991) ;  - création du Centre de documentation des artisans du fil de fer (1994), centre de coordination et de méthodologie aux niveaux régional et international (inscrit sur le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde de Slovaquie depuis 2017) ;  - amélioration des collections d’archives ;  - cycles d’expositions « Les transformations du fil de fer » (depuis 1995) ;  - publications, au nombre de 29 à ce jour ;  - activités pédagogiques ;  - activités scientifiques (45 missions de recherche, conférences en 1992, 2000, 2005 et 2013).  Des activités similaires sont aussi organisées par le musée de Kysuce (Čadca) – exposition permanente dans la Maison des artisans du fil de fer de Kysuce –, le Musée national slovaque (Martin) et le musée de Ľubovňa (Stará Ľubovňa) – exposition permanente d’objets d’artisanat en fil de fer dans la région de Spiš.  L’ÚĽUV (Centre pour la production artistique populaire) s’intéresse à l’art et à l’artisanat depuis les années 1960 ; ce centre collabore avec de nombreux artisans dans toute la Slovaquie et décerne à certains fabricants le prix du Maître de la production artistique populaire selon des critères préétablis (depuis 1959).  - Recherche de nouveaux fabricants et professeurs pour différentes tranches d’âge ;  - Cours agréé sur le travail du fil de fer ;  - Publications ;  - Concours « Rings in Water » (depuis 2000) et « In the Land of Crafts » pour les enfants âgés de 8 à 15 ans (depuis 2006) ;  - Présentation de l’art et de l’artisanat à partir de fil de fer lors des Journées dédiées aux maîtres-artisans qui ont lieu chaque année à Bratislava. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| Les mesures ont pour objectif de soutenir les détenteurs de l’élément, poursuivre les travaux de recherche et de documentation sur l’élément, et suivre son évolution. La promotion de l’élément et le travail auprès du grand public à tous les niveaux – du niveau local au niveau international – sont également importants. La viabilité de l’élément peut être menacée par des problèmes propres à la nature de l’artisanat :  - Bien que l’élément soit relativement simple, la technique et les processus traditionnels sont complexes et demandent du temps ;  - Étant donné qu’il s’agit d’un travail manuel, le rendement est faible et il existe une disproportion entre le volume de travail requis et le prix conforme au marché des produits finis (en cas de production destinée à la vente) ;  - Commercialisation de produits qui ne respectent pas ou dévient de l’artisanat original à partir de fil de fer en matière de technologie et de conception ; création d’œuvres au-delà des limites du kitsch ;  - Préjugé persistant à l’égard de l’artisanat à partir de fil de fer de la part de la population (en raison du discrédit dont il a fait l’objet durant la 2nde moitié du XXe siècle) ;  - Connaissance insuffisante de l’histoire et des sujets liés à cet artisanat ; faible sensibilisation culturelle et historique des enfants et des jeunes, notamment ;  - Utilisation encore insuffisante d’objets traditionnels en fil de fer dans les arts visuels modernes professionnels (en raison d’un manque de connaissances et du volume de travail requis).  L’échange d’expériences concernant la protection et la sauvegarde de l’élément est seulement possible dans le cadre d’une coopération entre ses détenteurs, qui le considèrent comme un élément essentiel de leur vie et continueront à le sauvegarder, et différentes institutions à tous les niveaux. Les détenteurs sont conscients de l’importance de la nature volontaire des mesures de sauvegarde ; la production purement commerciale exclusivement fondée sur la technique traditionnelle ne serait pas viable pour les raisons susmentionnées.  Les parties prenantes proposent conjointement les mesures de sauvegarde suivantes pour éviter toute surcommercialisation en tant que conséquence négative possible de l’inscription.  1. Contrôle par les représentants de la communauté du respect de certains procédés techniques et technologiques de production (dans le cadre de concours, d’ateliers, de la sélection de produits pour des expositions, etc.) ;  2. Promotion des activités pédagogiques et de sensibilisation auprès des fabricants et du grand public.  En particulier :  Centre de documentation sur l’artisanat à partir de fil de fer du musée de Považie à Žilina  - Coopération étroite avec les détenteurs (rencontres avec des artisans du fil de fer à Budatín – événement récurrent) ; la communauté des artisans du fil de fer peut échanger des expériences et des activités créatives, et participer à la diffusion de la tradition vivante auprès du grand public ;  - Établissement d’une vaste base de données ;  - Sondage auprès des détenteurs de l’élément (artisans, artistes) ; utilisation de la base de données pour analyser l’évolution de leurs réalisations au fil du temps (le nombre de détenteurs est passé de 20 à 200 depuis 1989) ;  - Enrichissement de la collection d’artisanat à partir de fil de fer (il s’agit de la plus importante collection au monde, avec plus de 6 000 pièces) ;  - Activités destinées au grand public – éducation ;  - Conférences ;  - Formation au travail du fil de fer pour toutes les tranches d’âge et certains groupes (personnes handicapées) ; ateliers créatifs à thème ;  - Expositions permanentes : château de Budatín à Žilina, Salle dédiée à l’artisanat à partir de fil de fer à Dlhé Pole, et musée de Drotária à Veľké Rovné ;  - Cycle d’expositions « Les transformations du fil de fer » (événement récurrent) ;  - Travaux de recherche : poursuite des recherches historiques et ethnologiques systématiques dans le domaine de la sauvegarde et les archives et poursuite des activités d’acquisition connexes dans les municipalités de l’art du fil de fer au nord-ouest de la Slovaquie ; extension de ces activités au nord-est de la Slovaquie (région de Spiš) d’ici 3 à 5 ans ;  - Publication – jusqu’à 2023 – des résultats de recherche sur la typologie des produits historiques en fil de fer et la technique originale du travail du fil de fer.  ÚĽUV (Bratislava, Banská Bystrica, Košice)  - Renforcement de la coopération avec les détenteurs – Club des artisans Džarek à Bratislava ;  - Ateliers pratiques ;  - École d’artisanat (inscrite sur le Registre des meilleures pratiques de Slovaquie en 2015) – cours d’artisanat réguliers pour le grand public ;  - Ateliers créatifs pour les écoles – Bratislava, Banská Bystrica, Košice – ; visites d’ateliers de l’ÚĽUV pour des élèves du primaire et du secondaire ; démonstration du principe d’utilisation d’outils et création d’objets simples à partir de matériaux naturels ;  - Activités caritatives menées par des intervenants dans des hôpitaux et des instituts pour jeunes handicapés ;  - Vacances et artisanat – formation de 5 jours aux techniques artisanales traditionnelles pendant l’été. Les enfants peuvent participer à cinq ateliers d’artisanat et essayer de fabriquer des objets manuellement à partir de matériaux naturels ;  - Programmes pour toutes les tranches d’âge lors de festivals dédiés à l’artisanat (Journées des maîtres à Bratislava, Festival du folklore à Východná, Festival de l’artisanat populaire européen à Kežmarok, etc.).  - Concours « Rings in Water » (depuis 2000) et « In the Land of Crafts » pour les enfants âgés de 8 à 15 ans ;  - Formation de nouveaux intervenants et enseignants :  - Maison d’édition de l’ÚĽUV : publication d’ouvrages, magazines, etc.  CTĽK (Centre du patrimoine culturel immatériel, Bratislava)  Suivi des activités récentes dans le cadre du projet national « Archives numériques de la culture populaire traditionnelle ». Il est possible de voir les objets acquis à l’adresse suivante : www.fondtlk.sk. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| L’élément est évoqué dans des documents gouvernementaux essentiels et son évolution fait l’objet d’un suivi périodique en lien avec son inclusion sur la Liste représentative du PCI de Slovaquie. Si l’élément était menacé, il serait soumis aux mesures correctrices recommandées par le Conseil pour la protection du PCI, rattaché au Ministère slovaque de la culture, ou par le CTĽK. Ces mesures incluent l’octroi d’un soutien financier pour les projets pertinents par le Conseil slovaque des arts et les administrations autonomes concernées.  Elles permettront d’assurer un suivi de toutes les activités menées par des institutions publiques (ÚĽUV, CTĽK, musées gérés par l’État) en accord avec les communautés concernées. Les activités de documentation et de recherche précédemment mentionnées relèvent de la responsabilité des musées gérés par l’État, et en particulier du Centre de documentation sur l’artisanat à partir de fil de fer du musée de Považie à Žilina.  Le soutien et les mesures de sauvegarde permettront de mieux faire connaître l’élément au grand public à travers des consultations, des conseils d’experts, une évaluation de la qualité des productions artisanales, l’établissement de liens entre les fabricants et les clients, ainsi que la fourniture et la diffusion d’informations au sein du pays et à l’étranger. Il est également important de poursuivre la coopération avec la République tchèque, la Pologne, l’Autriche, la Slovénie et l’Ukraine, et d’étendre cette coopération à d’autres pays.  Le Centre slovaque du PCI poursuivra le processus de numérisation des documents et assurera la promotion de l’encyclopédie électronique de la culture populaire traditionnelle, accessible à l’adresse suivante : www.ludovakultura.sk.  L’ÚĽUV poursuivra ses activités et renforcera ses liens de collaboration en matière d’innovation, tout en respectant les procédures traditionnelles. L’élément est inclus dans l’encyclopédie sur l’artisanat traditionnel, les profils personnels de fabricants et les produits : http://www.uluv.sk/sk/encyklopedie/. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Les mesures de sauvegarde proposées sont planifiées à l’occasion des réunions précédemment mentionnées qui regroupent des détenteurs/maîtres-artisans dans le cadre d’un processus ascendant. Des discussions sur les mesures de sauvegarde et leur planification concertée sont également menées à l’échelle internationale, car de nombreux fabricants slovaques sont membres de la Guilde des artisans tchèques et moraves du fil de fer à Prague.  Les réunions et la planification des mesures de sauvegarde ont lieu indépendamment du projet d’inscription de l’élément sur la Liste représentative. Le facteur le plus important dans l’échange d’expériences, y compris sur d’autres éléments du PCI, est la collaboration entre les détenteurs et diverses institutions. La collaboration et, en particulier, la confiance mutuelle – dont l’importance est souvent oubliée – permettent d’apporter une réponse et une solution rapides à tous les problèmes et risques éventuels. Les détenteurs sont conscients de l’importance de la nature volontaire des pratiques de sauvegarde.  Les détenteurs ont suggéré de mettre l’accent sur les programmes éducatifs pour les jeunes (conférences, présentations, ateliers créatifs, cours sur le travail du fil de fer), en tenant compte des demandes des écoles (primaires, secondaires et d’art) pour présenter l’élément dans les cours d’histoire, dans le cadre d’un enseignement régional ou d’un apprentissage pratique.  De nos jours, la profession associée à l’art et l’artisanat à partir de fil de fer n’est pas exclusivement exercée par des hommes ; elle est pratiquée par les deux sexes à parts égales. Les hommes prédominent en ce qui concerne la production d’objets utilitaires traditionnels et d’objets d’art et d’artisanat, tandis que les femmes ont le dessus pour ce qui est de la création de bijoux et d’objets artistiques. L’élément est souvent pratiqué par des couples en tant que passe-temps commun. L’égalité des genres se manifeste ainsi dans la qualité du travail et dans la planification des mesures de sauvegarde. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Ministry of Culture of Slovak Republic | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ms. Barbora Morongová, Director of Department of Intangible Cultural Heritage and Disadvantaged Groups, Cultural Heritage Section | | Adresse : | Námestie SNP 33, 813 31 Bratislava | | Numéro de téléphone : | +421 2 20 482 408 / +421 2 204 82 476 | | Adresse électronique : | barbora.morongova@culture.gov.sk | | Nom de l’organisme : | Ústredie ľudovej umeleckej výroby (ÚĽUV) / The Centre for Folk Art Production | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ing. Katarína Tomkovičová, authorized to represent the statutory body of the Centre for Folk Art Production | | Adresse : | Obchodná 64, 816 11 Bratislava, Slovakia | | Numéro de téléphone : | +421-2-52731349 | | Adresse électronique : | craft@uluv.sk | | Autres informations pertinentes : | L’objectif principal du Centre for Folk Art Production est la protection, la promotion et la préservation des connaissances et savoir-faire des artisans pour les générations futures. Depuis la fin des années 1960, il se consacre principalement à la revitalisation et au développement à l’art du fil de fer. | | Nom de l’organisme : | Považie Museum in Žilina | | Nom et titre de la personne à contacter : | Katarína Hallonová, museum historian | | Adresse : | Topoľová 1, 010 03 Žilina | | Numéro de téléphone : | +421 41 500 15 10 | | Adresse électronique : | muzeum@pmza.sk | | Nom de l’organisme : | Kysuce Museum in Čadca | | Nom et titre de la personne à contacter : | PhDr. Alojz Kontrík, ethnographer | | Adresse : | Moyzesova 50, 022 01 Čadca | | Numéro de téléphone : | +421 41 4321386 | | Adresse électronique : | kysuckemuzeum@vuczilina.sk | | Nom de l’organisme : | Ľubovňa Museum – Castle in Stará Ľubovňa | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mgr. Barbora Šumská, ethnographer | | Adresse : | Zámocká 22, 064 01 Stará Ľubovňa | | Numéro de téléphone : | +421 52 43 224 22 | | Adresse électronique : | info@hradlubovna.sk | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| Les artisans du fil de fer, avec l’ÚĽUV et le musée de Považie à Žilina, ont commencé à réfléchir à la candidature de l’élément pour inscription sur la Liste représentative en 2016, suite à la diffusion d’informations sur le PCI et le rôle de l’UNESCO dans sa sauvegarde et sa promotion qui a accompagné la couverture médiatique des précédentes inscriptions sur la Liste représentative du PCI de la Slovaquie (l’impression en bleu de réserve en 2015 et la dentelle de tulle aux fuseaux des montagnes de Myjava en 2016). Dans le cadre de la préparation de la candidature pour inscription sur la Liste représentative au niveau national, les représentants de l’ÚĽUV ont organisé plusieurs réunions d’information pour les communautés concernées, collecté des documents de référence en collaboration avec les maîtres, et planifié des actions pour protéger l’élément. Le même processus a été suivi pour la préparation du présent dossier de candidature.  Les communautés, groupes et individus concernés ont activement participé au processus de candidature. Ce processus a mobilisé les détenteurs, des chercheurs profanes et universitaires (individus), des clubs (communautés), l’ÚĽUV, le musée de Považie à Žilina, des musées abritant des objets d’art et d’artisanat en fil de fer, les représentants des principales communes et villes de la région de l’art du fil de fer, ainsi que les représentants de la communauté des détenteurs de l’élément et, enfin, le personnel du CTĽK chargé de la mise en œuvre de la Convention de 2003 en Slovaquie.  Les membres du personnel de l’ÚĽUV et du Centre de documentation sur l’artisanat à partir de fil de fer du musée de Považie à Žilina organisent des réunions avec des artisans tout au long de l’année pour discuter de la protection de l’élément. La préparation du dossier de candidature a également fait l’objet de discussions lors des réunions des organisations à but non lucratif d’artisans (Džarek, Club des artisans du fil de fer, etc.) en 2016-2017. En 2017-2018, trois réunions regroupant des maîtres-artisans et des représentants du CTĽK ont eu lieu dans le cadre d’ateliers. Les participants à ces réunions (qui ont regroupé presque autant de femmes que d’hommes) ont discuté du rôle et de l’importance de la Convention de l’UNESCO pour la sauvegarde du PCI en général. Les détenteurs poursuivront leurs activités, quel que soit le résultat du processus de candidature.  La préparation a mobilisé tous les détenteurs mentionnés dans le dossier de candidature, qui ont activement participé aux discussions relatives à la définition du rôle actuel de l’élément dans la société et à l’identification des activités nécessaires à sa protection, sa promotion et sa diffusion, tout en tenant compte des risques potentiels liés à l’inscription de l’élément et des consentements libres, préalables et éclairés donnés dans une vidéo de courte durée. La préparation du dossier a également mobilisé :  l’ÚĽUV – Département chargé de la gestion de la production artistique populaire – fourniture d’informations par Mária Farkasová, Libuša Jaďuďová, Dominika Žažová ;  le musée de Považie à Žilina – Katarína Hallonová (historienne spécialisée dans le domaine de l’art et de l’artisanat à partir de fil de fer) : consultations d’experts, fourniture de photos/documentation, préparation du film ;  le musée de Ľubovňa – Château de Stará Ľubovňa – fourniture d’informations et de photos/documentation par Barbora Šumská ;  le musée de Kysuce à Čadca – fourniture d’informations et de photos/documentation par Alojz Kontrík ;  le CTĽK – production du film documentaire et complément photographique.  Les détenteurs de l’élément espèrent que son inscription sur la Liste représentative du PCI lui permettra d’obtenir la reconnaissance qu’il mérite en tant qu’élément important propre à la culture populaire traditionnelle de la Slovaquie. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les coordinateurs du processus de candidature pour inscription sur la Liste représentative du PCI de l’humanité – membres du personnel du CTĽK – ont expliqué l’ensemble du processus, son importance et les obligations découlant de l’inscription aux communautés et aux individus concernés par le biais des moyens précédemment décrits.  Tous les groupes et individus ont donné leur consentement libre, préalable et éclairé à l’égard de l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du PCI de l’humanité. Leurs consentements sont joints à la documentation obligatoire sous la forme de lettres. En outre, le consentement des artisans membres du club de Džarek – sous la forme de lettres en fil de fer – apparaît à la fin de la vidéo obligatoire.  - Fabricants : Róbert Hozák, Ľubomír Smržík, Štefan Smržík, Juraj Šerík, Janette Imrová, Blažena Kriváková, Rudolf Suran, Zuzana Suranová, Jozef Zoller, Andrea Pašteková, Mária Krajčová, Mária Slížiková, Miroslav Slížik, Mikuláš Derevjaník, Miroslav Kalman, Štefan Mlich, Ladislav Jurovatý ml., Jozef Šabo, Hana Krafčik-Králová, Dagmar Juríková, Lucia Maňková, Oľga Obertová, Erika Majerská, Vladimír Majerský, Štefan Ďurčat, Rozália Ďurčatová, Natália Ďurčatová, Anna Valterová, Andrea Koprdová, Tamara Kostovská, Viera Cúcorová, Marta Koleková, Alžbeta Žabková, Lucia Čertíková ;  - Club des artisans du fil de fer à Kysucké Nové Mesto ;  - Guilde des artisans tchèques et moraves du fil de fer ;  - Municipalité de Dlhé Pole (qui a créé la Salle commémorative de l’artisanat à partir de fil de fer) ;  - Municipalité de Veľké Rovné (qui a créé le musée municipal – musée de Drotária) ;  - Municipalité de Vysoká nad Kysucou ;  - Municipalité de Kolárovice ;  - Ville de Čadca ;  - Ville de Bytča ;  - Musée de Považie à Žilina ;  - Centre pour la production artistique populaire ;  - Musée de Kysuce à Čadca ;  - Musée de Ľubovňa – Château de Stará Ľubovňa ;  - Musée national slovaque, à Martin. | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| Il n’existe aucune pratique coutumière en vigueur susceptible d’empêcher l’accès à l’élément. Il n’est pas nécessaire de prendre des mesures pour assurer un accès limité à l’élément.  Il n’existe aucune pratique dictée ou dirigée par les communautés pour garder certaines connaissances secrètes, par exemple.  Concernant la propriété intellectuelle, l’élément peut être protégé par le droit d’auteur et des droits voisins. La création d’un objet à partir de fil de fer et, éventuellement, d’autres matériaux constitue un acte protégé par les droits de l’artiste. En Slovaquie, la protection des artistes et des producteurs d’enregistrements est réglementée par la loi n° 185/2015 Rec. sur le droit d’auteur. En revanche, en Slovaquie, la protection du droit d’auteur (ou toute autre protection législative) s’applique aux travaux finis, et non à la technique utilisée pour produire l’œuvre (procédures de travail traditionnelles, documentées du point de vue historique), sauf dans les cas spéciaux où les techniques originales de l’auteur sont utilisées et intègrent les caractéristiques de l’artisanat à partir de fil de fer.  Les données personnelles des artistes sont protégées par la loi n° 18/2018 Rec. sur la protection des données personnelles, dans sa version modifiée. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| a. Džarek  b. Jozef Šabo, The Head of the Club  c. Kmeťovo nám.5, Bratislava, 816 11 Bratislava  d. +421 917 750 455  e. rcrba@uluv.sk  f. Džarek is a group of individuals who, through their activities, safeguard the element at a local level - the safeguarding of the element is on voluntary base.  a. Wire Craftsmen´s Club  b. Mgr. Lenka Škoríková, Head of the Wire Craftsmen´s Club at the Municipal Cultural and Sports Centre in Kysucké Nové Mesto  c. Municipal Cultural and Sports Centre in Kysucké Nové Mesto, Litovelská 871, 024 01 Kysucké Nové Mesto  d. +421 908 932 726  e. skorikova.lenka@gmail.com  f. Wire Craftsmen´s Club is group of individuals who, through their activities, protect the element at a local level - the safeguarding of the element is voluntary.  a. The Guild of Czech and Moravian Artistic Wire Craftsmen  b. Hana Maříková, Guild Master of the Guild of Czech and Moravian Artistic Wire Craftsmen  c. U Průhonu 23, 170 00 Praha 7, Czech Republic  d.+420 608 075 740  e. cech-drateniku@seznam.cz  f. The guild is a non-profit, voluntary and interest organization bringing together amateur and professional creative artists engaged in creative design of utility and decorative objects made of wire.  a. Memorial Room of Wire Craft Tradition  b. Ing. Dana Veveričíková, Mayor of Dlhé Pole  c. Obecný úrad Dlhé Pole 250, 013 32 Dlhé Pole  d. +421 41 5696388  e. ou.dlhepole@stonline.sk  a. Municipal museum of „Drotária“  b. Ing. Jozef Mičieta, Mayor of Veľké Rovné  c. Obecný úrad Veľké Rovné 1621, 013 62 Veľké Rovné  d. 041/5582341  e. rovne@velkerovne.sk |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Reprezentatívny zoznam nehmotného kultúrneho dedičstva Slovenska  Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de la Slovaquie |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Centrum pre tradičnú ľudovú kultúru pri SĽUK-u  Centre pour le patrimoine culturel immatériel au sein de la SĽUK (Compagnie de danses traditionnelles de l’État slovaque) |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | La Liste représentative du PCI de la Slovaquie est mise à jour chaque année. L’appel à la soumission des propositions est lancé par le Ministère slovaque de la culture. Pour chaque candidature, au moins deux spécialistes apportent leur expertise dans leurs domaines respectifs. Par la suite, un comité d’experts examine la candidature et prend des décisions. Ces décisions sont confirmées par le Ministre de la culture. La mise en œuvre des mesures de sauvegarde de tous les éléments listés est régulièrement évaluée (tous les six ans selon la date d’inscription de l’élément). Cette évaluation s’appuie sur les rapports rédigés par les communautés concernées et évalués par un comité d’experts. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | CTLK-RZ-NKD-2017/002 – Drotárstvo (Artisanat à partir de fil de fer) |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | La déclaration officielle a eu lieu lors d’une cérémonie officielle organisée le 6 novembre 2017 au cours de laquelle le certificat a été remis aux membres de la communauté et l’élément a été inscrit dans le Registre des éléments du PCI. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | La Liste représentative du PCI de la Slovaquie fait partie du Programme de gestion de la culture populaire traditionnelle publié par le Ministère de la culture en 2007 et mis à jour le 7 janvier 2015 pour la période allant jusqu’en 2020.  La proposition d’inscription de l’élément sur la Liste représentative a été soumise par l’ÚĽUV, une organisation qui représente les communautés concernées, fournit des documents et des connaissances sur la sauvegarde du PCI et assure la promotion de l’élément. Les détenteurs (artisans et artisanes du fil de fer à parts égales) ont activement participé à la préparation de la candidature. L’ensemble du processus s’est inscrit dans une approche ascendante, à commencer par l’initiative de l’inscription qui revient aux communautés elles-mêmes. L’identification et la description sont le fruit d’une coopération entre les détenteurs (artisans) et des experts du PCI, principalement rattachés à l’ÚĽUV et au musée de Považie à Žilina.  Après la soumission et l’examen des questions formelles par le Centre pour le patrimoine culturel immatériel, la candidature a été évaluée par un comité d’experts. Les membres de ce comité ont été nommés par le Ministre de la culture sur proposition du Conseil pour la protection du PCI. Il s’agit des représentants de gouvernements locaux, de membres d’institutions engagées dans la protection du PCI au niveau professionnel, d’experts du PCI, de médias, etc. Le comité a approuvé le dossier de candidature et s’est prononcé en faveur de l’inscription. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | There is a printed version of the information concerning the elements inscribed in the inventory, updated each year. The inventory can also be accessed at:  https://www.ludovakultura.sk/  https://www.ludovakultura.sk/zoznamy-nkd-slovenska/reprezentativny-zoznam-nehmotneho-kulturneho-dedicstva-slovenska/prvky-zapisane-v-reprezentativnom-zozname-nkd-slovenska/  https://www.ludovakultura.sk/en/ich-lists-slovakia/  Link to the nominated element: https://www.ludovakultura.sk/en/list-ich/wire-craft/  Further materials provided:  Extract from the inventory entry in Slovak and English,  Certificate of the inscription in the inventory. | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| ČOMAJ, J. 2011. Drotárska odysea. Martin: Matica slovenská, 220 p. ISBN 978-80-8128-022-1.  FERKO, V. 1978. Svetom, moje, svetom: Slovenskí drotári doma i vo svete. Bratislava: Tatran, 383 p. ISBN 61-611-85.  FERKO, V., FERKO, A.1997. Ako divé husi: román o pamäti. Bratislava: Slovenský spisovateľ, 172 p. ISBN 80-220-0828-1.  GULEJA, K. 1992. Svet drotárov. Martin: Matica slovenská, 248 p. ISBN 80-7090-232-9.  HALLONOVÁ, K. 2003. Drôtovanie s džarkom Markom: (pre deti od 9 do 99 rokov). Žilina: Považské múzeum, 297 p. ISBN 80-88877-35-0.  HALLONOVÁ, K. 2013. Kohútik jarabý: motív kohúta v dielach súčasných drotárskych majstrov. Žilina: Považské múzeum, 87 p. ISBN 978-80-88877-69-1.  JUROVATÝ, L. 2000. Drotárstvo. Bratislava: Ústredie ľudovej umeleckej výroby, 2000, 31 p.  ISBN 80-88852-16-1.  KOL. AUTOROV, 2010. Drotárstvo: veľká kniha o slovenskom drotárstve. Martin: Matica  slovenská, 160 p. ISBN 978-80-7090-998-0.  MIKOLAJ, D. 1996. Od pôvodného k pôvodnému: chvála tradičného remesla. Bratislava:  Ústredie ľudovej umeleckej výroby, 48 p. ISBN 80-967596-1-2.  MIKOLAJ, D. 2008. Odrôtovaný svet Karola Guleju. Bratislava: Perfekt, 119 p. ISBN  978-80-8046-403-5.  Journals:  HALLONOVÁ, K. 2001. Stretnutie drotárskych majstrov v Budatínskom zámku. In Remeslo  Umenie Dizajn, vol. 2, Nr. 2, p. 22. ISSN 1335-5457.  MEŠSA. M. 2002. Drotárske dni vo Dvore remesiel, In Remeslo Umenie Dizajn, vol. 3, Nr. 2, p. 42. ISSN 1335-5457.  ŠKVARNOVÁ, M. 2004. Postavy z drôtu od Ladislava Jurovatého st. In Remeslo Umenie  Dizajn, vol. 5, Nr. 1, p. 50 - 51. ISSN 1335-5457.  KĽUČÁROVÁ, D. 2016. Drotárska odysea. In Remeslo Umenie Dizajn, 2016, vol. 17, Nr. 2, p. 20 - 21. ISSN 1335-5457. |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Ľubica Laššáková | | Titre : | Minister of Culture of Slovak Republic | | Date : | 25 février 2019 (version révisée) | | Signature : | <signé> | | |